

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

BUDGET PRIMITIF 2023

Ma Région | avancer, partager

SOMMAIRE

4 **UN BUDGET 2023 PRUDENT, VOLONTAIRE ET RESPONSABLE**

6 **ÉCONOMIE - EMPLOI - FORMATION**

7 **Stratégie économique - emploi - économie sociale et solidaire**

8 **Agriculture, viticulture et agroalimentaire**

9 **Tourisme**

10 **Attractivité**

11 **Formation des demandeurs d'emploi et transition professionnelle**

13 **Formations sanitaires et sociales**

14 **Éducation**

15 **Apprentissage**

16 **Orientation tout au long de la vie**

17 **Enseignement supérieur - recherche**

18 **TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE - ADAPTATION CLIMATIQUE - NUMÉRIQUE**

19 **Transition énergétique**

20 **Transition écologique**

21 **Forêt - bois**

22 **Montagne et fleuves**

23 **Numérique**

24 **Mobilités et infrastructures**

25 **FRATERNITÉ - VIVRE ENSEMBLE**

26 **Aménagement du territoire**

28 **Santé**

29 **Culture et patrimoine**

30 **Sport**

31 **Vie associative**

32 **Jeunesse**

33 **Action européenne et internationale**

34 **NOS RESSOURCES HUMAINES ET NOTRE EXPERTISE**

35 **Politique de ressources humaines**

36 **Gestion financière**

37 **Communication et participation citoyenne**

38 **Modernisation des services régionaux**

43 **Le conseil économique, social et environnemental régional**

UN BUDGET 2023 PRUDENT, VOLONTAIRE ET RESPONSABLE

1,96 MD€

Le budget 2023 s'élève à 1,967 milliard d'euros en crédits de paiement (mouvements réels hors gestion active de la dette). Il s'inscrit dans un contexte tendu et incertain, les finances régionales étant affectées par le choc économique et énergétique provoqué par la guerre en Ukraine.

Malgré l'impact des crises successives, le budget primitif est en **progression de + 6 % par rapport à l'an dernier**, afin d'accompagner les acteurs et les habitants de notre territoire et préparer l'avenir en relevant les défis majeurs des transitions, conformément aux priorités de la stratégie de mandat.

Un des objectifs prioritaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté est d'**absorber les surcoûts issus de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêts, en recherchant le plus grand effet levier de ses actions**. Ce budget traduit ainsi la responsabilité et la prudence de la collectivité, avec l'objectif d'une maîtrise du pic d'investissements, après plusieurs exercices marqués par un effort budgétaire massif issu de la crise sanitaire et de la relance.

UN HAUT NIVEAU D'INTERVENTION POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les dépenses de politiques publiques s'élèvent à 928 millions d'euros et représentent 75 % du budget de fonctionnement. Des enveloppes conséquentes sont mobilisées sur les grandes compétences régionales que sont les mobilités, la formation des demandeurs d'emploi, les lycées et les formations sanitaires et sociales.

Des inscriptions importantes sont réalisées au titre des fonds européens (30 millions d'euros) cumulant la fin de la programmation 2014-2020, le déploiement du programme REACT-EU et le lancement des programmes 2021-2027.

UN INVESTISSEMENT MAÎTRISÉ

Compte tenu du contexte de fortes tensions et d'incertitudes, la Région retient une stratégie d'investissement volontairement prudente.

Pour sécuriser la trajectoire financière, et dans l'attente d'une meilleure visibilité, la collectivité se concentre sur les opérations déjà engagées et sur les nouveaux investissements incontournables, en donnant priorité aux lycées et à la transition écologique.

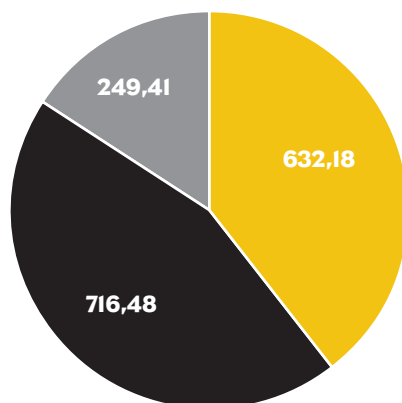
Le volume des nouvelles autorisations de programme est donc fortement réduit. Cependant, avec 658 millions d'euros hors dette (- 1,9 % par rapport à 2022), le montant des crédits consacré par la Région reste bien supérieur à celui d'avant la crise qui se situait entre 350 et 400 millions d'euros.

BUDGET 2023 CONSACRÉ AUX POLITIQUES PUBLIQUES

(en crédits de paiement)

Plus de 1,6 milliard d'euros pour financer directement les politiques publiques, soit plus de 81 % du budget régional.

- AXE 1 : Économie - Emploi - Formation
- AXE 2 : Transition écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique
- AXE 3 : Fraternité - Vivre ensemble



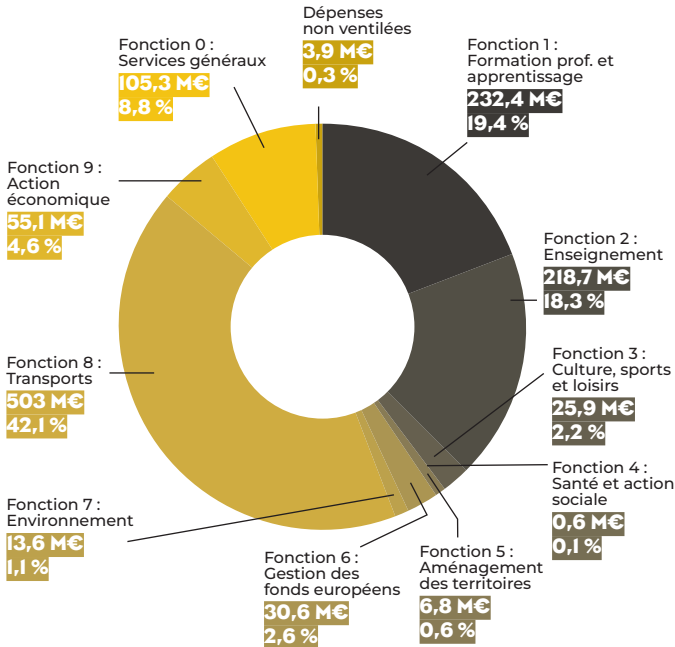
CE BUDGET EST DONC À LA FOIS :

- volontaire dans l'exercice des compétences régionales et la mise en œuvre des priorités de mandat,
- prudent car la collectivité doit tenir compte des incertitudes et de l'impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement qui représente environ 100 millions d'euros,
- responsable afin de préserver au mieux les marges de manœuvre de la collectivité.

La répartition des crédits de paiement par fonction de la nomenclature comptable des Régions M71 est présentée ci-dessous :

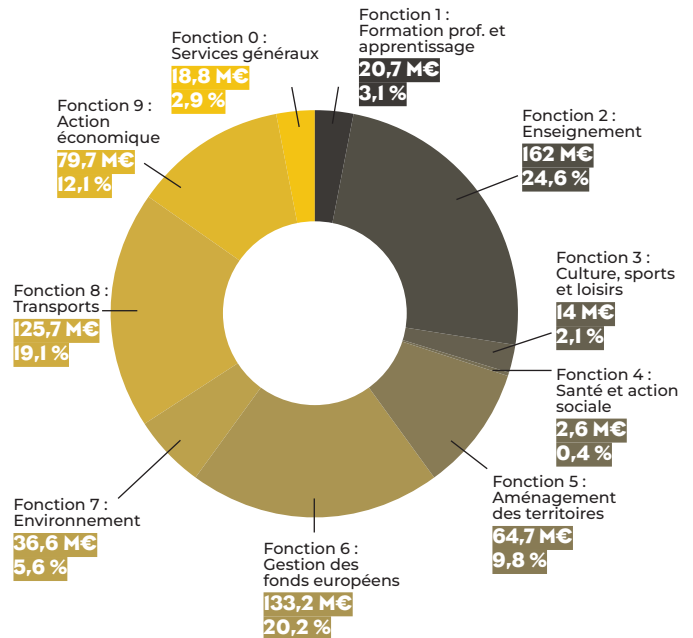
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1,19 MD € (HORS DETTE)



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

657,9 M€ (HORS DETTE)



EN RECETTES

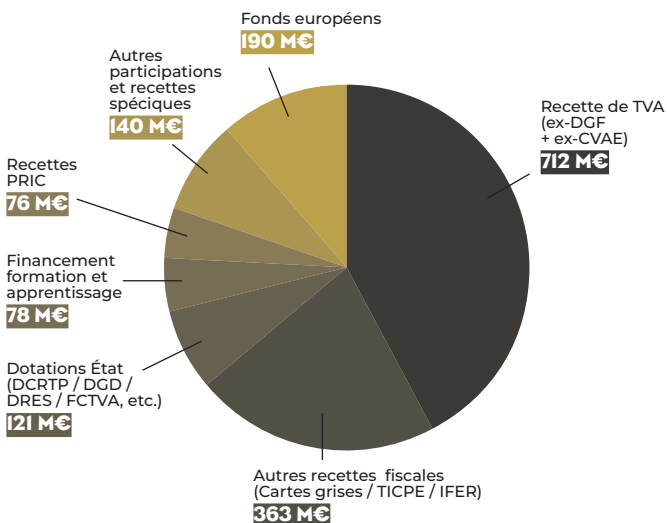
L'ensemble des recettes du budget primitif 2023 représente un montant total de 1,679 milliard d'euros (hors emprunt et gestion active de la dette et trésorerie).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 1,416 milliard d'euros. Celles-ci enregistrent une évolution de + 5 % par rapport à la prévision budgétaire 2022 et une évolution de + 2 % à périmètre constant. Les principales ressources fiscales attribuées à la Région, parmi lesquelles la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui constitue désormais la première recette du budget régional, sont étroitement liées au dynamisme de l'activité économique. Compte tenu du contexte, l'évolution des recettes est largement inférieure aux surcoûts générés par l'inflation.

Les recettes d'investissement, hors emprunt, s'établissent à 263,607 millions d'euros.

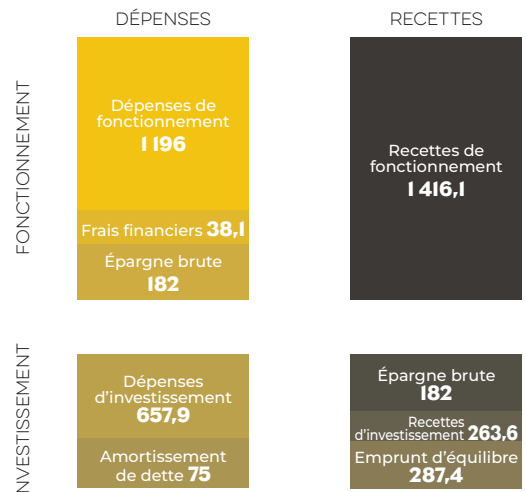
RECETTES 1,679 MD€

(hors emprunt et gestion active de la dette)



ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

UN BUDGET TOTAL DE 1,967 MD€



The background features a solid pink color with several 3D architectural elements: a series of overlapping arches of varying heights and a single cube in the lower right corner. The text is overlaid on these elements.

632,17
M€

ÉCONOMIE

EMPLOI

FORMATION

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE – EMPLOI – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'année 2023 sera la première année de plein exercice de la nouvelle stratégie économique régionale 2022-2028.

Intitulée « *Avec les entreprises et les territoires, réussir les transitions et relever les défis de l'emploi* », elle identifie l'industrie comme priorité de la politique économique.

Pour la Région, la réussite de notre industrie, en plus de facteurs intrinsèques comme l'innovation et le financement, passe par une politique de formation ambitieuse et des territoires accueillants, bien dotés en économie de proximité. L'effort portera cette année plus particulièrement sur l'énergie, la décarbonation, l'innovation (avec notamment le soutien au développement de la filière hydrogène) et la poursuite de l'accompagnement des sous-traitants de la filière automobile qui doivent s'adapter aux mutations du secteur.

BUDGET 2023

72,22 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

ADAPTER LA NOUVELLE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE AU CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE

L'inflation des coûts énergétiques a des impacts majeurs pour de nombreuses entreprises dont les industries où certains processus sont fortement consommateurs d'énergie. La réponse de la Région est étroitement articulée avec celle de l'État, qui relève de dispositifs conjoncturels d'aide et d'appui structurel à la sobriété énergétique, et avec l'ADEME. Concrètement la politique de soutien à la décarbonation fait l'objet d'un règlement d'intervention dédié et de moyens budgétaires préservés malgré le contexte, tant pour les aides individuelles que pour l'animation du réseau d'experts au service des entreprises (Réseau pour la transition écologique et énergétique au service des entreprises).

COOPÉRER AVEC L'ÉTAT ET L'EUROPE

L'année 2023 marque aussi le début de la mise en œuvre du programme opérationnel (PO) FEDER 21-27 et du volet régionalisé du 4^e programme investissement d'avenir (PIA4), déclinaison du plan France 2030 ainsi que du programme de coopération Interreg France-Suisse, qui porte un volet important sur l'innovation. Ces deux programmes apportent des financements substantiels pour l'industrie et l'innovation.

20 millions d'euros sur 4 ans pour le PIA4, cofinancé à parité par l'État, soit 40 millions d'euros au service des entreprises.

La mise en œuvre de deux mesures du PO FEDER 21-27 « subventions de projets de recherche collaboratifs avec un laboratoire » et « subventions de projets individuels de recherche et innovation » permettront de financer avec ambition les projets d'innovation des entreprises et les projets industriels liés à l'hydrogène.

POURSUIVRE LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

À travers le soutien à l'économie sociale et solidaire, à l'artisanat, au commerce et aux services, la Région accompagne l'économie de proximité qui permet d'irriguer les territoires, de créer des emplois et de rendre des services indispensables à la qualité de vie. L'année 2023 est une année de renouvellement de la politique d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises. La prime à la création et à la reprise d'entreprise dans les territoires fragilisés, c'est-à-dire les quartiers « politique de la ville » et les zones de revitalisation rurale, d'un montant de 3 000 €, sera étendue à ceux qui créent un commerce dans un quartier « politique de la ville » sans y résider, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici (la résidence du créateur ou repreneur étant le critère).

AGRICULTURE, VITICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Dans un contexte de profondes mutations, la Région est engagée dans la promotion et l'accompagnement des actions permettant aux exploitations agricoles et viticoles de Bourgogne-Franche-Comté de s'adapter et d'innover.

BUDGET 2023

17,89 M€



LES PRIORITÉS POUR 2023

CONTRIBUER AU RENOUELEMENT DES GÉNÉRATIONS

En 2023, la Région prendra en charge une nouvelle mission auparavant effectuée par l'État : le pilotage et l'instruction de la dotation jeune agriculteur. Aujourd'hui, un exploitant sur deux a plus de 50 ans et seuls deux départs sur trois sont remplacés. Une dynamique nouvelle devra donc être promue pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et leur accès au foncier.

TENIR COMPTE DES DISPARITÉS RÉGIONALES

La Région s'engagera à intégrer les disparités régionales dans la mise en œuvre de ses politiques agricoles. En effet, la diversité des territoires agricoles qui se traduit par des productions diversifiées, adaptées à des conditions climatiques et liées à leur environnement (sols...), auxquelles s'ajoutent d'autres facteurs locaux ou spécifiques à chaque production, influe sur le développement agricole. La politique agricole de la Région intégrera cette réalité.

FAVORISER LA JUSTE RÉMUNÉRATION DES AGRICULTEURS

Les outils d'accompagnement économique que la Région mettra en œuvre contribueront à une rémunération optimisée ou diversifiée des producteurs au sein de chaînes de valeurs mieux équilibrées. C'est dans cet esprit que la Région continuera à financer les actions initiées par les filières agricoles pour garantir la juste rémunération des agriculteurs.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans un contexte économique et climatique marqué par la nécessaire adaptation des exploitations à la transition écologique, le déploiement d'outils (audits, aides aux investissements) initiés par la Région, en partenariat avec la profession agricole, sera poursuivi. La Région continuera à structurer la filière biologique, de la production à la transformation, afin de sécuriser les débouchés.

TOURISME

L'action de la Région en matière de tourisme sera formalisée dans le nouveau schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. En cours d'élaboration pour la période 2023-2028, il sera présenté à l'assemblée régionale en 2023. Ce document stratégique affirmera une orientation transversale en matière de tourisme responsable et engagera le tourisme régional dans l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

BUDGET 2023
19,30 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

AMÉLIORER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT

La Région participe au développement de l'offre et à la montée en gamme de la qualité des hébergements marchands. Elle accompagne les porteurs de projets qui créent ou adaptent ces hébergements aux attentes des clientèles et aux évolutions des marchés touristiques.

PROMOUVOIR LES DESTINATIONS RÉGIONALES

Éléments forts d'attractivité touristique, les trois marques - la Bourgogne, le Massif des Vosges et les Montagnes du Jura - font l'objet de contrats de destination, retenus au niveau national par Atout France. Le développement de la notoriété et de l'image touristique de la Bourgogne-Franche-Comté sera poursuivi, en particulier par le Comité régional du tourisme.

ADAPTER LES OFFICES DE TOURISME AUX NOUVELLES ATTENTES

La Région soutient la mission d'accompagnement et de conseil aux offices de tourisme. Elle accompagne des réseaux professionnels ciblés et des acteurs touristiques participant au développement de l'attractivité, à la promotion ainsi qu'à l'information touristique.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU CANAL DU NIVERNAIS

Dans le cadre de sa politique de développement de l'itinérance touristique, la Région renouvellera son soutien au programme d'investissement sur la partie du canal du Nivernais concédée au département de la Nièvre.



En matière d'attractivité, la Région poursuivra en 2023 la promotion du positionnement stratégique de la Bourgogne-Franche-Comté comme « LA région de référence autour du mode de vie sain et accessible » auprès des satellites de la Région, des organismes consulaires et, en premier lieu, des territoires de projets. Après l'étude réalisée en 2022 sur les possibilités de renforcement de la démarche, il a été décidé de poursuivre le portage en interne.

BUDGET 2023

0,59 M€

— LES PRIORITÉS POUR 2023 —

AMPLIFIER LES PARTENARIATS

L'ambition de fédérer les acteurs régionaux et infra-régionaux autour d'un socle de valeurs communes est au cœur de la démarche d'attractivité. Elle se concrétise en particulier à travers la mise en réseau des territoires, la coordination d'actions avec l'Agence économique régionale et le Comité régional du tourisme ainsi que le soutien de démarches d'attractivité résidentielle.

ACCENTUER LA PROMOTION DE LA RÉGION

Les nombreux atouts de la Région nécessitent une mise en visibilité accrue, qui s'appuiera sur le soutien à des salons ou manifestations d'envergure d'une part, sur la mise en avant de témoignages d'acteurs et d'ambassadeurs d'autre part (notamment à travers le site internet dédié).



© David Cesbron

FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET TRANSITION PROFESSIONNELLE

En 2023, la Région s'engage, aux côtés de l'État et en concertation avec tous les partenaires, dans le déploiement de la dernière année du plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC).

Objectif : faciliter l'accès aux formations des publics les plus vulnérables dont les bénéficiaires du RSA, afin de répondre aux forts besoins de recrutement sur les secteurs prioritaires en tension dans les territoires.

Avec la fin du PRIC au 31 décembre 2023, le budget dédié à la formation des demandeurs d'emploi va fortement diminuer. Cette année sera donc consacrée à l'élaboration et au lancement du nouveau programme de formations qualifiantes 2024, sur la base de volumes réduits, en priorisant les actions de formation et les expérimentations à pérenniser.

Concernant la transition professionnelle, la Région s'attachera en 2023 à moderniser ses outils. Ce travail est rendu nécessaire dans un contexte économique très instable où les tensions sur le marché du travail accentuent les besoins en compétences des entreprises et en accompagnement des actifs engagés dans un projet de transition.

BUDGET 2023
160,48 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

CIBLER LES MÉTIERS EN TENSION

Le programme régional de formations qualifiantes se déclinera en 2023, avec un volume élevé de places de formation sur tout le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, au plus près des publics demandeurs d'emploi et des besoins des entreprises. Les secteurs prioritaires en tension et d'avenir seront ciblés en priorité. La Région évaluera et suivra de près les dispositifs sectoriels définis en blocs de compétences, en particulier sur le service aux personnes.

POURSUIVRE L'EFFORT DE RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES

Compte tenu des résultats très positifs des évaluations menées sur ces mesures, les aides régionales permettant un complément de rémunération et l'agrément à la rémunération du dispositif de formation linguistique, seront poursuivies en 2023 et jusqu'à la fin du mandat.

SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Alors que les aides exceptionnelles à la formation liées à la crise sanitaire

prennent fin, l'enjeu sera de proposer un cadre rénové de l'intervention régionale en faveur de la formation des actifs. L'objectif sera de mieux accompagner les parcours des actifs et le développement des entreprises en recherche de compétences dans un marché du travail en tension.

LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME

Afin de répondre au mieux aux besoins des demandeurs d'emploi les plus vulnérables, en lien avec les protocoles d'accord avec les Départements, il est proposé de mettre en œuvre dès janvier 2023 le nouveau marché relatif au dispositif de formation linguistique, axé sur la lutte contre l'illettrisme.

FORMER LES ENTREPRENEURS

Un nouveau marché de formation pour les créateurs et les repreneurs d'entreprises sera lancé en septembre 2023 pour une entrée en vigueur en 2024. Il s'appuiera sur les acquis du marché en cours et sera à nouveau articulé avec l'accompagnement individuel des créateurs portés par la Région.



FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

En 2023, la Région adoptera un nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales. Ce document stratégique définit l'offre de formation sur les territoires, dans une logique de réponse aux besoins en emploi. Il vise aussi à répondre aux enjeux d'universitarisation et d'adaptation de l'appareil de formation à l'évolution des métiers et des pratiques professionnelles.

BUDGET 2023
66,45 M€



LES PRIORITÉS POUR 2023

PÉRENNISER LES PLACES SUPPLÉMENTAIRES EN FORMATION

Dans le cadre du Ségur de la Santé, en accord avec l'État, la Région a financé des places supplémentaires de formation en soins infirmiers, d'aide-soignants (AS) et d'accompagnants éducatifs et sociaux (AES). Elle s'est engagée par délibération du 21 octobre 2022 à poursuivre son soutien pérenne aux places supplémentaires d'AS et d'AES et sur le financement des fins de cohortes infirmiers engagées.

RENFORCER L'UNIVERSITARISATION DES FORMATIONS

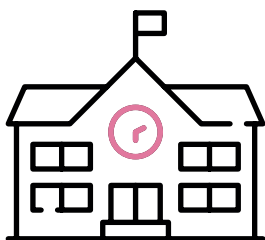
La construction du département des sciences de la rééducation de l'UFR Santé de l'université de Franche-Comté sera

poursuivie. La Région entend ainsi répondre aux exigences des référentiels de formation, mais aussi aux besoins des étudiants, tant sur la qualité de la formation que sur l'accès aux services universitaires et du CROUS, à des fins d'égalité de traitement sur tout le territoire.

VALORISER LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

La Région contribue à rendre positives les représentations des métiers du sanitaire et du social, afin de développer l'attractivité des formations de ce secteur. Des actions d'information sur les écoles, les formations, leur contenu, leurs infrastructures et équipements, les passerelles entre les diplômes, le taux d'accès à l'emploi, ou encore les perspectives d'évolution de carrière seront ainsi conduites. Ces actions permettront également d'éviter le nombre croissant d'abandons.

ÉDUCATION



La Région contribue à la qualité du service public de l'éducation. Elle poursuit ses engagements pour les lycéens et l'ensemble de la communauté éducative avec une gestion appropriée au contexte budgétaire et en faveur des enjeux sociétaux et écologiques.

Ses interventions, intégrant une recherche de sobriété et un accompagnement social, portent sur quatre domaines clés : son patrimoine immobilier, le fonctionnement et les équipements, et ses infrastructures et activités liées au développement du numérique éducatif. Ainsi l'action régionale vise à adapter les conditions d'apprentissage des 106 000 jeunes qui fréquentent les lycées publics et privés sous contrat et de l'ensemble des communautés éducatives.

Sur 2023, l'action régionale sera enrichie par la mise en place d'une stratégie partagée avec les partenaires régionaux sur les formations et l'orientation pour la période 2023-2028.

BUDGET 2023 227,74 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

SÉCURISER L'ACCÈS À LA RESTAURATION ET À L'HÉBERGEMENT DES LYCÉENS

La Région poursuit sa mobilisation afin de permettre aux lycéens d'accéder aux services de restauration et d'hébergement. Ainsi, au-delà d'une tarification des repas et de l'hébergement bien en deçà du coût de revient, elle propose une tarification sociale dégressive à destination des familles éligibles à la bourse d'État ou se situant à la frange d'éligibilité de cette bourse, ainsi qu'une aide personnalisée aux situations de difficulté identifiées par les établissements.

INVESTIR DANS LA RÉNOVATION ET L'ADAPTATION DES BÂTIMENTS

La Région gère un patrimoine composé de 129 établissements d'enseignement, en prenant en compte quatre enjeux

incontournables : l'accueil des usagers en sécurité selon le respect des normes et l'anticipation des risques, la sobriété énergétique des bâtiments par l'optimisation des systèmes de chauffage afin de poursuivre sa contribution à l'atteinte des objectifs de la loi ELAN (soit une consommation inférieure de 30 % à celle de 2012 d'ici 2030), l'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap et une adaptation aux enseignements dispensés et aux évolutions pédagogiques. Malgré la conjoncture, le niveau d'investissement est supérieur à celui de 2022.

GARANTIR UN BON FONCTIONNEMENT MALGRÉ L'INFLATION

La dotation de fonctionnement des lycées a été réévaluée afin de tenir compte de l'évolution des dépenses énergétiques et sera complétée en cas de nécessité.

Concernant les investissements en équipements, la Région renforcera, dans un cadre concerté

avec les académies, ses critères de priorisation afin de répondre aux besoins les plus urgents.

Les 118 unités de restauration bénéficieront également d'un renouvellement raisonné des matériels nécessaires à la production de 10 millions de repas et de soutiens pour développer une alimentation locale et bio et assurer la sécurité sanitaire.

POURSUIVRE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Afin de fournir un accès internet de qualité, la Région poursuit le déploiement du réseau groupe fermé d'utilisateurs (GFU) et l'augmentation des débits.

Un réseau régional indépendant est ainsi constitué pour desservir les lycées et les établissements administratifs régionaux.

La collectivité accompagne également les établissements dans la réalisation de projets numériques responsables et renforce ses investissements dans le développement des infrastructures informatiques.

ÉLABORER LE NOUVEAU CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES

Ce contrat, coconstruit avec les partenaires, va définir pour la période 2023-2028 les objectifs dans le domaine de l'offre de conseil et d'accompagnement en orientation, les orientations en matière de formation professionnelle,

les actions destinées à favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans chacune des filières, le maintien et le retour à l'emploi ou l'accès à la certification professionnelle et l'insertion professionnelle pour tous.

APPRENTISSAGE

En 2023, si le nombre de contrats d'apprentissage n'a jamais été aussi élevé, l'évolution à la baisse des « coûts contrat » et la crise énergétique qui perturbe l'activité des centres de formation d'apprentis (CFA) pourront amener ces derniers à solliciter davantage l'aide de la Région. Dans ce contexte, et avec une dotation constante de France compétence, la Région poursuivra son soutien à l'investissement et au fonctionnement des CFA, tout en renforçant la priorisation de son action afin de répondre à ses enjeux d'aménagement du territoire, de développement économique et de transition énergétique.

BUDGET 2023
18,09 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

RÉNOVER LE CADRE D'INTERVENTION DU SOUTIEN AUX CFA

En 2023, un travail sera conduit sur le règlement encadrant l'intervention régionale afin de permettre aux CFA d'améliorer l'accueil des apprentis, la qualité des formations dispensées et de développer des filières de formation. Ce travail visera notamment à resserrer les modalités de financement en particulier autour des critères d'éco-conditionnalité tout en s'attachant à conserver les priorités d'aménagement du territoire et de développement économique.

UN NOUVEL APPEL À PROJETS

Dans la continuité des actions conduites en 2022, et en complément de la majoration de la prise en charge des contrats d'apprentissage permise par un règlement d'intervention dédié, un nouvel appel à projets sera lancé auprès des CFA de Bourgogne-Franche-Comté pour soutenir l'apprentissage en fonction des priorités régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et d'égalité d'accès aux formations.

© David Cesbron



ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La Région renforce chaque année son offre de service dans le cadre de sa compétence régionale relative à l'orientation, à l'information sur les métiers et sur les formations. Elle le fait via des événements régionaux comme « Explore les métiers », « Je filme le métier qui me plaît », des outils de mise à disposition de l'offre d'information tels « Explore demain » mais aussi dans le cadre des travaux de refonte du schéma de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie. En 2023, l'enjeu principal portera sur le « porter à connaissance » de cette offre pour répondre aux attentes des scolaires, des actifs et des entreprises. Le volet orientation est désormais éligible au financement FSE+ régional.

BUDGET 2023
8,07 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

ÉLABORER UN NOUVEAU SCHÉMA

L'année 2023 sera marquée par l'élaboration d'un nouveau schéma de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie 2023-2028.

Ce document s'inscrit dans une stratégie renforcée de coordination des acteurs et des actions pour garantir l'information et un accompagnement « augmenté » de tous les publics.

objectif de faire connaître les métiers autour de l'excellence du geste professionnel.

CRÉER UNE PLATEFORME D'OFFRES DE STAGES

La mise en place en 2023 d'une plateforme recensant les offres de stages du territoire pour l'ensemble des publics sera un outil garant de l'égalité des chances dans l'accès à la découverte des métiers et du monde économique.

ORGANISER « EXPLORE LES MÉTIERS »

Les 15 et 16 mars 2023 à Dijon, la Région mettra en œuvre un projet phare en matière d'information sur les métiers et les formations : « Explore les métiers », événement d'envergure régionale à destination de tous les publics (scolaires, demandeurs d'emploi, étudiants, jeunes, familles, etc.). Adossée aux sélections régionales des 47^e compétitions des métiers Worldskills, cette manifestation a pour

UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LES MISSIONS LOCALES

Un nouveau cadre d'intervention sera proposé en 2023 pour les missions locales, instaurant un dialogue technique et politique rénové et sécurisé pour ces structures, acteurs incontournables de l'accompagnement des jeunes vers l'insertion durable.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – RECHERCHE

En 2023, au-delà des soutiens aux travaux de recherche, la Région choisit de déployer ses interventions au bénéfice des 80 000 étudiants par l'accompagnement de la qualité de la vie étudiante et de la valorisation et diffusion des travaux de recherche auprès des entreprises et des citoyens.

© David Cesbron

BUDGET 2023

41,33 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE ÉTUDIANTE

La crise sanitaire a mis en lumière la fragilité et la précarité d'un bon nombre d'étudiants. Le soutien régional à la qualité de la vie étudiante et aux conditions des études (pédagogiques et numériques) sera fortement encouragé, en lien avec les établissements et le CROUS, dans une logique d'équité de services sur les 13 campus de Bourgogne-Franche-Comté. L'action sera menée de concert avec l'élaboration du schéma territorial de la vie étudiante, qui est porté par l'Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) et le CROUS.

SOUTENIR LA RECHERCHE DANS DES DOMAINES INNOVANTS

Une animation spécifique dans des secteurs innovants en émergence sera mise en place, portant sur des thématiques issues de la recherche : les écosystèmes microbiens,

l'alimentation durable, les micro/nano-systèmes, la métallurgie des poudres et les biothérapies. La démarche vise à puiser dans la recherche publique des innovations aujourd'hui inaccessibles aux PME et à soutenir l'étape délicate de la maturation. Objectif : mieux relier la recherche scientifique et les préoccupations des entreprises. Une attention particulière sera portée à la filière hydrogène.

FAIRE DIALOGUER LES SCIENCES ET LA SOCIÉTÉ

Labellisé en 2022 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le projet de culture scientifique, technique et industrielle « Science avec et pour la société », co-construit avec l'UBFC et le Pavillon des Sciences, sera mis en œuvre en 2023. Parmi les actions, citons la tenue, en mars, d'un atelier en conseil scientifique réunissant une cinquantaine de chercheurs et élus de la Région qui travailleront sur des études de cas autour du lien entre sciences et politiques.

716,47
M€

**TRANSITIONS
ÉCOLOGIQUE ET
ÉNERGÉTIQUE**

**ADAPTATION
CLIMATIQUE**

NUMÉRIQUE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



La Région a adopté une feuille de route pour la transition énergétique 2022-2024. Elle vise à mobiliser toutes les politiques régionales en faveur de la diminution des consommations énergétiques et du développement des énergies renouvelables.

En matière d'efficacité énergétique, les mesures déployées dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional (renforcement des bonus aux collectivités pour l'utilisation de matériaux biosourcés en particulier) ont démontré leur pertinence par le grand nombre de dossiers traités. Elles feront l'objet d'un maintien partiel en 2023.

Le soutien aux énergies renouvelables sera amplifié avec un renforcement de l'animation, et une communication valorisant ces moyens de production.

BUDGET 2023 25,8 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

MAINTENIR LE PROGRAMME EFFILOGIS À DESTINATION DES BAILLEURS SOCIAUX, COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS

L'évaluation menée en 2022 conclut à la pertinence et l'efficacité du programme Effilogis, considéré comme sans équivalent par les niveaux d'aides et l'accompagnement proposé. En 2023, la communication et l'animation seront renforcées afin de faciliter l'accès du programme aux petites collectivités. Malgré le contexte budgétaire tendu, les niveaux d'aides avec les bonus sont maintenus. Seul le dispositif dédié à la construction s'éteint du fait de l'application de la nouvelle réglementation environnementale RE 2020.

ACCÉLÉRER SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un renforcement du réseau des animateurs énergies renouvelables, généralistes et spécialisés, est prévu afin de faire émerger davantage de projets d'énergies renouvelables et de récupération. Une réflexion est en cours pour renforcer ce réseau, améliorer la couverture du territoire, assurer un accompagnement spécifique sur certaines filières (méthanisation territoriale, énergies citoyennes, récupération de chaleur fatale) et coordonner les actions.

COMMUNIQUER POSITIVEMENT SUR LE RENOUVELABLE

La Région considère que les énergies renouvelables sont une des solutions à la crise environnementale ; leur développement est indispensable pour remplacer les énergies fossiles

et fossiles. Une information claire sur les enjeux, les externalités positives des énergies renouvelables, les dispositifs régionaux et la valorisation des réalisations financées est nécessaire pour accélérer leur développement et la transition énergétique.



© Ludovic Godard

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Au regard des enjeux conjugués du dérèglement climatique, de l'effondrement de la biodiversité et de la raréfaction de certaines ressources, la transition écologique est au cœur des priorités de la Région. Elle est nécessaire pour accompagner les habitants, les territoires et les entreprises vers un modèle de société plus résilient. La Région s'engage résolument pour la protection de la biodiversité terrestre et aquatique, la prévention et la gestion des déchets, le soutien à l'économie circulaire ainsi que l'éducation à l'environnement et au développement durable.

BUDGET 2023 21,74 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023



METTRE EN ŒUVRE LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES SUR NATURA 2000

Le transfert de compétences à la Région pour la gestion des sites Natura 2000 a pris effet le 1^{er} janvier 2023. Cette politique européenne, une partie cofinancée par du FEADER, favorise la prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines, sur des secteurs abritant des espèces identifiées dans les directives européennes habitats et oiseaux. Le programme Natura 2000 prend donc la suite des actions menées auparavant par l'État. Il vise à soutenir l'animation des 118 sites en Bourgogne-Franche-Comté, la contractualisation avec les propriétaires et exploitants, les actions de sensibilisation et de communication en faveur de la protection de la biodiversité.

DÉPLOYER LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

En 2023, la Région poursuivra la promotion et la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité. La sensibilisation des scolaires via les classes environnement et des adultes au travers du soutien aux manifestations se poursuivra en 2023 pour continuer à faire évoluer notre société, en intégrant les enjeux environnementaux dans nos actions. Autre objectif : consolider le rôle de l'Agence régionale pour la

biodiversité, notamment en tant que médiateur sur le sujet de la cohabitation entre le loup et les activités économiques.

PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ

La Région Bourgogne-Franche-Comté promeut la mise en œuvre de projets de préservation et de reconquête de la biodiversité terrestre et dans les milieux aquatiques.

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

La Région soutient les initiatives favorisant la diminution de la production de déchets (biodéchets, déchets du BTP, déchets électriques et électroniques...) et valorisant le réemploi, le recyclage et la transformation des déchets.





FORÊT-BOIS

La Région ambitionne de promouvoir une gestion exemplaire des forêts répondant à la diversité des enjeux économiques, environnementaux et de multifonctionnalité avec une démarche amplifiée pour la préservation des forêts à fort potentiel écologique.

BUDGET 2023
4,96 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

ANIMATION DE LA FILIÈRE

La Région militera pour que la gouvernance régionale des acteurs concernés soit simplifiée et que le droit à l'expérimentation des Régions, y compris en matière réglementaire, soit initié et mis en œuvre.

PROMOUVOIR UNE GESTION EXEMPLAIRE DES FORÊTS

Depuis plusieurs années, la Région est engagée dans la promotion de modes de gestion forestière responsable répondant à la fois aux objectifs économiques, environnementaux et de multifonctionnalité. Par ailleurs, la Région souhaite engager une politique de préservation des forêts à fort potentiel écologique (essences, espèces, biodiversité, etc.).



MONTAGNE ET FLEUVES

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée par trois contrats de plan interrégionaux de massif 2021-2027 (CPIER) : Jura, Vosges et Massif central. Ces trois nouvelles contractualisations entre l'État et les cinq régions concernées visent toujours à prendre en compte les spécificités de ces zones montagneuses, pour contribuer à leur développement équilibré et à leur adaptation au changement climatique en lien avec l'ensemble des acteurs de ces territoires.

Par ailleurs, notre Région est impliquée contractuellement dans le plan fleuve Loire, approuvé en juin 2022, et le plan fleuve Rhône-Saône qui sera signé en 2023. Ces deux nouvelles contractualisations entre l'État et neuf régions entendent assurer une cohérence d'actions autour de ces territoires de fleuves et de leurs problématiques spécifiques (inondations, biodiversité, tourisme).

BUDGET 2023

0,06 M€

© Alain Doire

LES PRIORITÉS POUR 2023

INFORMER ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

L'année 2023 sera consacrée à la mise en visibilité des nouveaux dispositifs des CPIER 2021-2027 auprès des porteurs de projets, en lien avec les fonds européens inter-régionaux mobilisables, via notamment l'organisation de journées de lancement dans chaque région.

environnement, tourisme, aménagement du territoire, économie, etc.).

SOUTENIR DE NOUVEAUX PROJETS

La Région participera au financement de projets inter-régionaux, de projets innovants et/ou régionaux contribuant à l'atteinte des objectifs inter-régionaux.

MOBILISER EN INTERNE

La mise en œuvre opérationnelle de ces cinq contractualisations nécessitera de mobiliser élus et services régionaux afin qu'elles soient prises en compte dans les politiques sectorielles (agriculture-forêt,



NUMÉRIQUE

La transformation numérique est au cœur des défis stratégiques de la Région. Le déploiement de la fibre optique se terminant dans les prochaines années, la collectivité s'engage massivement dans le développement des usages numériques, la création de e-services et l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion. Il s'agit également d'accompagner les mutations territoriales et économiques liées à la transformation numérique.



© Michel Joly

LES PRIORITÉS POUR 2023

POURUIVRE LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

Avec le réseau radio régional (RCube THD), la Région assure la continuité de services sur les zones rurales en carence de fibre optique. D'autre part en 2023, la Région poursuivra l'extension du groupe fermé d'utilisateurs afin d'apporter du très haut débit dans les lycées et établissements régionaux via RENATER.

FAVORISER LE NUMÉRIQUE INCLUSIF ET RESPONSABLE

Il s'agit d'un défi sociétal majeur au niveau régional pour encourager les écogestes et accompagner les publics en difficultés dans leurs usages numériques du quotidien. En 2023, la Région poursuivra sa collaboration avec l'ensemble des partenaires afin que la transition numérique puisse bénéficier à tous.

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS

La Région poursuivra l'accompagnement des territoires dans leur démarche de « territoires intelligents » avec un double objectif : les guider dans leur transformation numérique et faire émerger des projets numériques globaux et de nouveaux services prenant en compte les problématiques auxquelles sont confrontées les collectivités, notamment en zone rurale.

MAÎTRISER ET VALORISER LA DONNÉE

La donnée est devenue une valeur stratégique dans de nombreux domaines. Il convient de la maîtriser, la sécuriser et la valoriser pour piloter au mieux les politiques publiques, gérer des services et assurer les missions d'intérêt général.

La protection des données personnelles constitue également un enjeu encadré sur le plan réglementaire. En 2023, la Région lancera sa démarche de stratégie régionale de la donnée.

ENCOURAGER LES USAGES NUMÉRIQUES ET LES TIERS-LIEUX

La Région entend anticiper et accompagner l'impact de l'essor numérique sur la vie des habitants (activité professionnelle, loisirs, vie citoyenne, etc.), sur les acteurs économiques, ainsi que sur les collectivités. Dans ce cadre, la Région initie et encourage des projets de développement des usages et services innovants liés au numérique.



MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

En 2023, la Région mobilisera près de 628,6 M€, au titre de sa politique mobilités et infrastructures.

En termes d'investissements, la Région Bourgogne-Franche-Comté poursuit son action indispensable pour la mobilité quotidienne des Bourguignons-Francs-Comtois malgré les contraintes liées à la crise énergétique et inflationniste. Ainsi, des crédits seront dédiés au renouvellement des matériels roulants et des travaux ferroviaires et routiers.

Notre Région dispose de véritables leviers d'action notamment en fonctionnement afin de répondre aux déplacements quotidiens. Ainsi, 503 M€ en fonctionnement sont consacrés aux mobilités.

La Région assure les transports routiers scolaires et interurbains des départements. L'année 2023 s'inscrira dans la confirmation des crédits engagés pour leur mise en œuvre.

BUDGET 2023

628,69 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

TICKET MOBILITÉ

Dans la continuité des mesures prises pour favoriser la « mobilité partout et pour tous » et compte tenu de la présence de « zones blanches de mobilité » sur le territoire régional, le dispositif ticket mobilité est prolongé en 2023. Les bénéficiaires pourront être reconduits sur la base de 3 ans et dans la limite de 5 ans. La valeur du ticket mobilité pourra être revalorisée de 30€ à 40€ avec l'accord de l'employeur.

DISPOSITIFS BILLETTIQUES

La solution Open Payment (achat CB sans contact) sera déployée en 2023 dans les autocars des 99 lignes

régulières Mobigo. Cette solution Open Payment s'accompagnera de la mise en place d'un portail voyageur en ligne pour consulter les transactions qui ont fait l'objet d'un débit bancaire.

Par ailleurs, des crédits seront dédiés à la billetterie scolaire 2School désormais opérationnelle.

MAINTENIR L'OFFRE DE TRANSPORT FERROVIAIRE

La Région a décidé de maintenir l'offre de transport ferroviaire sur ses territoires et ce, malgré un contexte inflationniste sur les prix des sources d'énergies nécessaires pour faire rouler les trains.

RENÉGOCIATION DE LA CONVENTION TER

L'année 2023 marquera le report d'un an pour le projet d'ouverture à la concurrence, Rail 2026, à janvier 2027. Par ailleurs, une renégociation de la convention TER 2018-2025 sera entamée, et pourrait conduire à une mise en œuvre progressive des appels d'offres dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.



249,4

M€

FRATERNITÉ

VIVRE

ENSEMBLE



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En 2023, la Région va déployer ses nouvelles politiques d'aménagement du territoire dont les contrats de territoire (Territoires en action), les conventions de revitalisation en région (C2R) et le nouveau programme Leader. Elle poursuivra également la procédure de modification du SRADDET afin, notamment, de décliner l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) inscrit dans la loi climat et résilience d'août 2021.

BUDGET 2023
38,3 M€

— LES PRIORITÉS POUR 2023 —

DÉPLOYER LES 35 TERRITOIRES EN ACTION

En 2022, une nouvelle politique contractuelle a été définie pour accompagner les stratégies des 35 territoires de projets. Un contrat (Seine et Tille) a d'ores et déjà été validé et signé fin 2022. Il s'agira en 2023 de finaliser ces conventionnements. Cinq de ces contrats contiendront un volet métropolitain dont les interventions seront concentrées sur des fonctions régionales ou métropolitaines. Ils entérineront la sélection par la Région des territoires pouvant bénéficier du FEDER rural sur quatre thématiques possibles (tiers-lieux numériques, mobilité douce, renouvellement urbain, patrimoine-tourisme durable et culture).

FAIRE ABOUTIR L'ENSEMBLE DES CONVENTIONS DE REVITALISATION

Le nouveau dispositif consacré à la revitalisation des petites villes concerne désormais 126 centralités rurales. Qu'elles aient un projet de revitalisation ou pas, la Région cherchera à conventionner avec chacune d'elles pour les accompagner, soit à la définition de leur stratégie, soit à la mise en œuvre de leurs premières actions. Un partenariat avec la Banque des Territoires sera recherché pour bonifier le soutien aux actions d'ingénierie indispensables pour ces petites villes.

METTRE EN ŒUVRE LE FAP RENOUVELÉ EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Après la concertation citoyenne du printemps et de l'automne 2022, le nouveau fonds d'aide aux projets (FAP) permettra d'accompagner les acteurs des quartiers politique de la ville, de manière plus souple et réactive grâce à un dispositif reconnu localement. Des actions favorisant l'insertion et le retour à l'emploi, y compris par la formation, seront notamment soutenues.

CONVENTIONNER AVEC LES TERRITOIRES POUR LE PROGRAMME LEADER

À la suite des auditions des 24 territoires candidats au nouveau programme LEADER 2023-2027, la Région conventionnera avec chacun des 22 groupes d'action locale (GAL) sélectionnés. Cette étape est importante puisqu'elle permet de préciser les fiches action qui seront déployées. Ces dernières serviront de base à l'émergence des projets soutenus par des fonds FEADER et la nouvelle contrepartie régionale.

ACCOMPAGNER LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

La Région confirme son soutien aux quatre parcs naturels régionaux (PNR) de Bourgogne-Franche-Comté à travers sa cotisation statutaire et le financement des actions de fonctionnement des programmations annuelles. Après le Haut-Jura, le Ballon des Vosges lancera sa procédure de renouvellement du classement et de révision de sa charte. Une attention sera toujours portée au projet de création d'un PNR en Bresse.

POURSUIVRE LA MODIFICATION DU SRADDET

En 2023, concernant la procédure de modification en cours du SRADDET, l'objectif de la Région sera double. Premièrement, il s'agira de finaliser le projet de territorialisation chiffrée du ZAN, les objectifs et règles en découlant en faveur d'un modèle de développement plus économe et les modifications relatives à la logistique et aux déchets. Ensuite, il faudra engager les phases de consultations officielles (personnes publiques associées et mise à disposition du public).

SANTÉ

En 2023, la Région s'engage afin de contribuer à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé pour tous, sur l'ensemble de son territoire.



BUDGET 2023
3,22 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

ÉVALUER L'IMPACT DES DISPOSITIFS

L'évaluation engagée sur les actions de la Région en matière d'aménagement en santé et téléexpertise est en cours et se poursuivra au premier trimestre 2023. Une évaluation de l'impact des principaux dispositifs de la Région sur les déterminants en santé sera également conduite au premier semestre et alimentera la refonte des interventions régionales.

DÉFINIR UNE FEUILLE DE ROUTE 2023-2028

L'élaboration d'une nouvelle feuille de route santé est programmée. Elle devra permettre une approche transversale en intégrant à minima la mesure des impacts sanitaires de chaque politique régionale. L'objectif est également de dynamiser une gouvernance régionale sur la santé.

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS

L'accès au soin est une préoccupation majeure des habitants sur les territoires ruraux déficitaires et éloignés des métropoles. Selon les nouvelles orientations issues de la feuille de route et des évaluations, la Région pourra poursuivre le soutien à la structuration et à la consolidation des lieux d'exercice coordonné des équipes de premier recours, qu'il s'agisse de maisons pluri-professionnelles, de centres de santé polyvalents ou de communautés professionnelles.

FINALISER LE PROGRAMME RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT

En 2023, le programme régional santé environnement 4 (PRSE 4), élaboré en lien avec l'État (DREAL) et l'Agence régionale de santé sera finalisé et validé. Le soutien aux actions innovantes et aux initiatives territoriales sera développé.

CULTURE ET PATRIMOINE

Malgré un contexte de crise, la Région maintient un accompagnement en fonctionnement ambitieux pour le déploiement de la vie culturelle en région. La collectivité régionale promeut une culture pour tous, en réduisant les freins à son accessibilité et fait du renouvellement et de la diversité des publics une priorité. La collectivité entend également conforter une présence artistique sur l'ensemble du territoire, en favorisant la création et la circulation des œuvres et des artistes.

À ce titre, elle accompagne les acteurs culturels dans les transitions énergétiques et écologiques tant pour les équipements que pour les pratiques. Enfin, la Région poursuit sa valorisation des travaux d'inventaire et la structuration de la filière patrimoine.

BUDGET 2023

27,11 M€



LES PRIORITÉS POUR 2023

METTRE EN ŒUVRE LES PRÉCONISATIONS ISSUES DE LA CONCERTATION CULTURELLE

Près de 300 acteurs culturels se sont réunis en 2022 pour identifier des « chantiers » prioritaires : l'accompagnement d'expérimentations citoyennes et territoriales réaffirmant les droits culturels, la poursuite de la structuration des réseaux, le développement de l'interconnaissance, l'initiation de missions d'ingénierie afin d'accompagner les acteurs locaux ou le maillage du territoire. Des rencontres pluridisciplinaires seront organisées dans les territoires. Cette dynamique complètera la réflexion menée dans le cadre du comité régional des professions du spectacle initié par l'État et la Région.

RENFORCER L'ACCÈS À LA CULTURE

Les dispositifs de soutien au développement culturel et au spectacle vivant seront poursuivis et enrichis des dimensions novatrices et relationnelles nécessaires à l'appropriation des offres patrimoniales et culturelles. Les programmes encourageront la médiation et les dispositifs d'éducation artistique et culturelle en lien avec les travaux et les préconisations du comité régional de l'éducation artistique et culturelle mis en place par la DRAC, le Rectorat et la Région.

SOUTENIR LA CRÉATION

Dans un contexte économique et sociétal encore empreint des crises successives qui ont frappé le secteur culturel, la Région continuera d'encourager et soutenir la création en accompagnant les artistes et compagnies, émergents comme repérés, en déclinant ses dispositifs dédiés. Dans le secteur de

l'art contemporain, dont la vitalité et l'excellence ont été soulignées par les travaux menés dans le cadre du schéma d'orientation des arts visuels, sera mis en place un programme d'aide à la résidence, permettant aux lieux de diffusion d'accueillir des artistes régionaux.

STRUCTURER LA FILIÈRE PATRIMOINE

Le patrimoine est un bien commun dont la Région souhaite renforcer l'appropriation par ses habitants. Par la mobilisation des structures ressources existantes, une dynamique sera enclenchée afin de favoriser la valorisation des patrimoines matériels et immatériels. Ainsi une réflexion relative à la promotion des métiers d'art et du patrimoine sera notamment initiée. Parmi les acteurs du secteur, le service Inventaire et Patrimoine de la Région occupe une position préférentielle qui sera renforcée : en 2023, la publication de l'étude sur le thermalisme contribuera à enrichir le fonds documentaire et photographique régional.



SPORT

L'action de la Région s'inscrit dans le cadre d'un projet sportif territorial rédigé en 2022 aux côtés de l'État, du mouvement sportif et des acteurs économiques. Ce document identifie neuf axes de développement et quatre ambitions pour le sport en Bourgogne-Franche-Comté : améliorer la structuration et la modernisation de l'offre sportive du territoire, faire rayonner les territoires de Bourgogne-Franche-Comté à travers le sport et ses valeurs, soutenir les initiatives locales et favoriser les synergies entre les acteurs.

BUDGET 2023 10,45 M€



LES PRIORITÉS POUR 2023

ASSEOIR LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

Depuis sa création en 2021, la Région assume la présidence de la conférence régionale du sport (CRdS). En 2023, la CRdS procèdera à l'installation de la conférence régionale des financeurs du sport. Ses missions : identifier des projets s'inscrivant dans la trajectoire du projet sportif territorial adopté fin 2022 et proposer des contrats pluriannuels d'orientation, dans une logique de cofinancement.

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DU MOUVEMENT SPORTIF

Sur la base d'une évaluation des précédents contrats d'objectifs et d'un dialogue adapté au contexte incertain dans lequel évolue

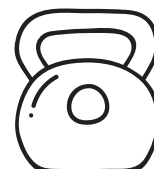
le mouvement sportif, la Région proposera aux 70 ligues et comités sportifs régionaux des nouveaux contrats d'objectifs sportifs. Ces contrats permettront aux instances régionales de s'adapter à un écosystème en transition : mutation de certaines pratiques, nécessité d'une gouvernance renouvelée et transition énergétique à appréhender.

VALORISER LES TERRITOIRES, LES CLUBS ET LES BÉNÉVOLES

Par des programmes ambitieux de soutien à l'organisation de manifestations sportives et au fonctionnement de structures de haut niveau, la Région promeut la diversité et la richesse de ses territoires ainsi que l'excellence de ses structures sportives principalement ses clubs, cellules de base du développement du sport.

RENFORCER LA POSITION DU CREPS

Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, la Région a lancé un important programme de travaux de rénovation du CREPS de près de 13 M€. Cette ambition se concrétisera en 2023 par la rénovation et l'augmentation de sa capacité d'accueil et par l'inauguration du centre de préparation et de performance athlétique. Cet équipement sera un atout pour le développement et le rayonnement de la structure dans le cadre de l'accueil de délégations en préparation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 mais également au service des acteurs du sport régional.



VIE ASSOCIATIVE



La vie associative est au cœur même de la fraternité, qui est un engagement très fort de la Région. Elle soutient donc activement les associations, pour les aider à recruter, à se structurer et encourager leurs projets.

BUDGET 2023

2,04 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

SOUTENIR LES ACTEURS DE LA VIE ASSOCIATIVE

Avec un nombre croissant d'associations (plus de 60 000) et de bénévoles (plus de 570 000), ce secteur, fort de près de 80 000 salariés (11 % de l'emploi salarié en Bourgogne-Franche-Comté), incarne le dynamisme de nos territoires.

La Région poursuivra et intensifiera son soutien aux acteurs du secteur par le biais de ses dispositifs : fonds régional pour le développement de la vie associative, dispositifs locaux d'accompagnement, aide aux projets laïcité, lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes. Elle proposera par ailleurs un accompagnement renforcé aux principales têtes de réseaux.

ÉLABORER UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE À L'EMPLOI ASSOCIATIF

Depuis 2016, la Région a créé près de 1 300 emplois d'utilité sociale en proposant une aide au fonctionnement de 7 000 €, complétée d'une dotation en investissement de 5 000 €. Ce dispositif évoluera en 2023, à l'aune d'une évaluation et d'une concertation avec les partenaires majeurs de la Région (mouvement associatif, France Active, CRAJEP, etc.). Un nouveau format devra être proposé à compter du second semestre, intégrant un soutien resserré (100 emplois pour des associations structurantes), densifié et pluriannuel.

JEUNESSE

La majorité des politiques publiques mises en œuvre par la Région concerne les jeunes : pour améliorer leur cadre de vie, accompagner leurs parcours de formation scolaire, universitaire ou informelle, développer une activité économique ou bonifier leur offre de loisirs. En complément, la Région poursuit en 2023 une politique spécifique en faveur de la jeunesse.

BUDGET 2023 1,92 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

DIALOGUER AVEC LA JEUNESSE

Issu d'un partenariat pro-actif avec le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire, l'État et le Réseau Info Jeunes, le dialogue structuré de la jeunesse se déploiera en 2023. Concrètement, 18 espaces permanents animés par des professionnels de l'éducation populaire et des espaces « volants » seront organisés jusqu'en juin 2023 autour de la thématique de la gestion et de la préservation des ressources naturelles. Les propositions issues de ces espaces de dialogue seront portées à la connaissance des élus régionaux en juin 2023.

FAIRE ÉVOLUER L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

En 2023, le dispositif d'aide au permis de conduire évolue avec un montant porté à 300 €. Destinée aux jeunes de 15 à 25 ans issus des filières générales et technologiques dont les familles disposent de ressources modestes (quotient familial inférieur à 700 €), l'aide sera toujours conditionnée à la réalisation par le bénéficiaire de 15 heures de bénévolat dans une association.

SOUTENIR LE CRIJ

La Région poursuivra l'accompagnement du centre régional d'information jeunesse dans la déclinaison de ses missions essentielles, notamment la diffusion qualitative de l'information en direction des jeunes et le portage de la carte Avantage Jeunes sur l'ensemble du territoire.



ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE



© David Cesbron

2023 sera une année charnière pour les fonds européens dont la Région assure la gestion : elle croise à la fois les enjeux de fin de programmation des programmes 2014-2020, la mise en œuvre du plan de relance REACT EU pour répondre à la crise économique et sanitaire et le démarrage des programmes européens 2021-2027.

BUDGET 2023
166,34 M€



LES PRIORITÉS POUR 2023

FINALISER LES PROGRAMMES 2014-2020

L'année 2023 marque la fin de programmation des programmes opérationnels 2014-2020 FEDER-FSE Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura et la fin du programme Interreg France-Suisse. La Région devra engager et payer les dernières opérations pour optimiser la consommation de la maquette et mobiliser l'ensemble des fonds européens qui ont été alloués à nos territoires.

DÉPLOYER LE PLAN DE RELANCE EUROPÉEN

Il s'agit aussi de la dernière année du déploiement du plan de relance européen, le programme REACT EU, pour répondre à la crise sanitaire et économique à travers le financement de projets apportant des réponses rapides dans les domaines de l'économie, du numérique et de la santé en particulier.

DÉMARRER LES PROGRAMMES 2021-2027

Concernant les programmes FEDER FSE+ 21-27 et Interreg France-Suisse 21-27, la Région devra assurer l'animation auprès des porteurs

de projets et commencer la programmation sur des dossiers structurants, notamment à travers le lancement d'appels à projets ou le déploiement de nouveaux instruments financiers avec le fonds européen d'investissement.

POURUIVRE L'ENGAGEMENT À L'INTERNATIONAL

Malgré un contexte difficile, l'année 2023 devrait voir se poursuivre les dynamiques en cours : les travaux thématiques dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA) et tout particulièrement l'engagement dans le domaine de la jeunesse, la coopération avec les partenaires frontaliers suisses dans le cadre de arcjurassien.org, les échanges thématiques avec les partenaires de Rhénanie-Palatinat (Allemagne), de Bohême centrale (République Tchèque) et d'Opole (Pologne), l'animation des échanges en matière de politiques agricoles avec les partenaires sud-africains, l'accompagnement des acteurs locaux en matière de solidarité internationale et le renforcement, sur des zones à haut potentiel, des synergies entre l'action internationale de la collectivité, l'export et le tourisme.



369,03

M€

**NOS
RESSOURCES
HUMAINES
ET NOTRE
EXPERTISE**

POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

En 2023, après deux années de crise sanitaire, la collectivité poursuit son évolution pour s'adapter aux enjeux de transfert de nouvelles compétences (FEADER, Natura 2000). Elle doit aussi affronter les défis de la crise énergétique et de la hausse des taux d'intérêt qui modifient les modes de travail et, possiblement, les effectifs.

BUDGET 2023

208,65 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

MAINTENIR UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

Les élections professionnelles du 8 décembre 2022 ont marqué la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique réformant les instances représentatives du personnel. Les comités techniques deviennent comités sociaux territoriaux et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est transformé en une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, au sein du comité social territorial. En 2023, il s'agira d'installer ces nouvelles instances, de présenter leur règlement et de continuer à faire vivre le dialogue social de la collectivité bâti sur trois piliers : écoute réciproque, compromis et consensus.

ACCOMPAGNER LES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Le dimensionnement des moyens des services administratifs a été revu en 2022 pour mettre en œuvre le plan de mandat et préparer l'arrivée d'une nouvelle compétence en 2023 : le transfert de la gestion FEADER et Natura 2000. En 2023, l'enjeu est d'accueillir les nouveaux agents et de les former sur cette matière très technique alors même

que les transferts d'agents de l'État, qui détiennent aujourd'hui la compétence, sont moins nombreux que prévu.

PILOTER LES EFFECTIFS

Dans un contexte de crise énergétique et de moyens financiers contraints, la DRH poursuit la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour accompagner les services administratifs dans leur action. Dans les lycées et au CREPS, une carte des emplois discutée au sein du dialogue social servira de base pour adapter les moyens humains aux besoins des établissements.

AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION

Afin de répondre aux enjeux d'attractivité que rencontre la Région pour capter des nouveaux talents et garder ceux qui sont présents, une étude a été initiée en 2022. Elle a été menée par un cabinet extérieur, en lien étroit avec la direction des ressources humaines et les représentants du personnel. Un diagnostic sera présenté en début d'année, suivi d'un plan d'action qui sera mis en œuvre en 2023.

GESTION FINANCIÈRE

Dans un contexte économique difficile et un environnement complexe, la stratégie financière de la collectivité doit, plus que jamais, faire l'objet d'un pilotage budgétaire réactif et rigoureux. Le budget 2023 est marqué par les conséquences de la crise énergétique. Une grande attention sera portée tout au long de l'année aux conséquences de cette situation, tant sur les recettes que sur les dépenses afin de garantir les grands équilibres budgétaires et l'accès de la Région aux financements.

BUDGET 2023
117,53 M€
(hors dette)

LES PRIORITÉS POUR 2023

PILOTER LES OBJECTIFS BUDGÉTAIRES ET D'ENDETTEMENT

La Région se mobilise pour assurer une situation financière maîtrisée. En 2023, un travail spécifique de structuration du programme pluriannuel d'investissement (PPI) sera mené.

METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DE FINANCEMENT ET D'ACCÈS À LA LIQUIDITÉ

Cette priorité s'inscrit dans un contexte de forte progression des taux : gestion de la trésorerie à court terme en mobilisant les outils, politique d'emprunts à moyen-long terme en utilisant tous les leviers (recours aux emprunts obligataires, enveloppes pluriannuelles avec la Banque européenne d'investissement, Agence France Locale et recours aux prêts bancaires).

La démarche de notation financière, avec une note de la Région « AA », traduit une situation financière solide et favorise l'accès aux financements.

GARANTIR UNE EXÉCUTION COMPTABLE DE QUALITÉ

La procédure d'exécution des recettes et des dépenses de la Région s'inscrit dans un cadre sécurisé et partenarial avec le comptable public et la Direction régionale des finances publiques (nouvelle convention de services comptables et financiers).

CONDUIRE LES PROJETS DE MODERNISATION

En 2023, la Région préparera le changement de nomenclature comptable (nouveau référentiel comptable M 57 pour le budget primitif 2024), ainsi que les enjeux à venir en matière de certification des comptes et de maîtrise des risques.

COMMUNICATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

La nouvelle stratégie de communication mise en place au printemps 2022 est bâtie autour de quatre enjeux de communication : une Région utile, une Région lisible, une Région visible et une Région engagée. Le plan d'actions 2023 sera construit autour de ces quatre axes qui irriguent l'ensemble des actions d'information et de communication, permettant aux habitants du territoire et bénéficiaires des politiques déployées, de comprendre, d'être informés, et d'agir quand cela est possible.

Côté participation citoyenne, 2023 constitue l'année propice à l'évaluation des trois premières éditions du festival des solutions écologiques, afin de mieux répondre aux attentes des citoyens et à leurs besoins dans l'essaimage des solutions écologiques et l'accélération de la transition écologique sur tout le territoire. La convention citoyenne pour le climat en Bourgogne-Franche-Comté, dont la mise en œuvre est programmée au premier semestre 2023, viendra également nourrir et enrichir la démarche citoyenne amorcée par le festival.

BUDGET 2023

4,57 M€



LES PRIORITÉS POUR 2023

INFORMER SUR LES COMPÉTENCES ET LES ACTIONS

Des campagnes mensuelles sont programmées pour informer sur les compétences et les actions de la collectivité. Un document distribué dans toutes les boîtes aux lettres, reprenant ces actions phares illustrées par les chiffres du budget, sera également édité.

AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE LA RÉGION

Une meilleure visibilité de l'action de la Région sur l'ensemble du territoire

sera recherchée, notamment via l'outillage des partenaires et prescripteurs.

ÉVALUER LE FESTIVAL DES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES

Le premier trimestre 2023 sera consacré à une évaluation interne du dispositif de façon à co-construire avec les porteurs de projets actuels le prochain règlement d'intervention. Celui-ci sera lancé pendant le second semestre pour un prochain festival terrain en mai ou juin 2024.

ACCOMPAGNER LA DÉMARCHE DE CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Le travail de préfiguration mené en début d'année devrait permettre de lancer, courant 2023, une convention citoyenne qui impliquera et mobilisera largement. Les recommandations attendues devront permettre d'avoir un impact à très court terme et d'identifier les blocages qui empêchent la société d'accélérer la transition écologique et l'adaptation aux conséquences climatiques.

MODERNISATION DES SERVICES RÉGIONAUX

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

En 2023, la collectivité porte des opérations visant à accompagner l'administration dans l'évolution de ses pratiques professionnelles, à améliorer l'accueil des usagers, à animer la communication interne et la communauté managériale. Des expérimentations visant à impliquer les citoyens dans la mise en œuvre des politiques publiques sont aussi prévues. Des actions de formation et sensibilisation seront menées sur les enjeux d'égalité et de diversité.

BUDGET 2023

0,27 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

TRANSFORMER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les managers sont accompagnés pour réaliser leur boussole managériale, un dispositif pour se situer et s'orienter dans l'évolution de ses pratiques managériales. Deux expérimentations sont menées : l'une pour développer les compétences du personnel administratif en matière de communication et de coopération, l'autre pour aider à améliorer les modes de travail individuels et collectifs, avec l'apport des neurosciences. La sensibilisation sur les pratiques innovantes collaboratives se poursuit, notamment dans le cadre de la 6^e édition du mois de l'innovation publique en Bourgogne-Franche-Comté.

ÉCOUTER LES USAGERS

Un second baromètre « AFNOR expérience citoyen » est réalisé pour mesurer les principaux déterminants de la satisfaction des usagers : accessibilité, courtoisie, personnalisation, gestion de l'attente, efficacité de la mise en relation, gestion des réclamations, via tous les canaux de contact. Des formations-actions sont aussi proposées pour mieux prendre en

compte les besoins des usagers dans le fonctionnement de l'administration et dans les politiques publiques.

DÉVELOPPER LA COMMUNICATION INTERNE

Trois numéros du magazine interne sont publiés à l'attention des 4 400 personnels administratifs et des lycées. Centrés sur les pratiques managériales, deux séminaires sont organisés pour les 140 managers de la collectivité.

SENSIBILISER À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La Région finance, avec l'État, la création d'un poste d'animateur ou d'animatrice du centre de ressources régional dédié à la culture de l'égalité femmes-hommes et à l'accès aux droits. Les directions de la collectivité et les partenaires de la Région continueront à être sensibilisés, au travers de formations, d'événements et de publications.

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Dans un paysage de plus en plus complexe et instable, l'évaluation s'attache à rendre l'action publique plus lisible et plus accessible. De nouveaux défis s'imposent à la collectivité : un contexte globalisé de l'action publique, traversé par de nouveaux enjeux (budgétaires, environnementaux, numériques). L'évaluation doit contribuer à rationaliser la prise de décision publique, à moderniser la gestion de l'administration et des services publics et à rendre plus efficace la dépense publique.

BUDGET 2023

0,62 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

DÉVELOPPER LA CULTURE DE L'ÉVALUATION

La Région entend faire de l'évaluation un outil majeur de la stratégie de mandat et en développer la culture au sein de la collectivité. Elle se fixe l'objectif de réaliser chaque année une dizaine d'évaluations sur l'ensemble des politiques qu'elle met en œuvre.

CONFORTER LA PORTÉE ET LA GOUVERNANCE DE L'ÉVALUATION

Afin d'assurer un pilotage au niveau politique de l'évaluation des politiques publiques de la Région, le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité - qui associe des élus de la majorité et de l'opposition, ainsi que des

membres du conseil économique, social et environnemental régional - se réunira début 2023 pour prendre connaissance des travaux effectués en 2022 et valider le programme de travail de cette année.

PARTAGER ET SUIVRE LES ÉVALUATIONS

La Région souhaite renforcer la visibilité des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet, assurer un suivi annuel des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence. Des dispositifs de communication dédiés seront mis en œuvre afin d'ouvrir largement l'accès aux travaux réalisés au cours du mandat, avec notamment un compte-rendu annuel en assemblée plénière.



MOYENS GÉNÉRAUX

En 2023, la mise en place du schéma directeur immobilier répondra aux besoins humains supplémentaires induits par les transferts de compétences et la démarche d'adéquation missions-moyens n°3 (AMM3). À Dijon, la Région occupera quatre niveaux supplémentaires de la Tour Elithis et à Besançon, l'année 2023 sera marquée par l'emménagement sur le site de Viotte.

BUDGET 2023

16,49 M€



LES PRIORITÉS POUR 2023

OPTIMISER LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

L'année 2023 est une année transitoire avec des modifications de périmètre liées aux transferts de compétences (Natura 2000 et FEADER) et l'AMM3. La collectivité devra assumer des doublons sur le plan financier avant d'installer les agents sur le site de Viotte. À terme, avec cette installation, la collectivité économisera sur les loyers en rendant les bâtiments Lafayette, La City et Delavelle (partie bureaux) à Besançon. Les économies réelles interviendront à l'horizon 2024 sur le budget de fonctionnement. Le début de l'année 2023 sera également marqué par la finalisation de la vente du domaine de Pontigny.

RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, la Région poursuivra son engagement dans le développement de pratiques durables au sein de ses bâtiments administratifs. Il s'agit de réduire l'empreinte écologique des sites administratifs et des antennes à travers la rénovation du parc immobilier tertiaire, la réduction des consommations

en ressources, le développement des énergies renouvelables et la mise en place d'une mobilité plus durable.

Des audits énergétiques sont envisagés pour l'ensemble des bâtiments administratifs en vue de la mise en application du décret tertiaire afin de réduire les consommations énergétiques de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. La rénovation énergétique des bâtiments se poursuit avec notamment, à Dijon, l'installation d'une pergola photovoltaïque au 17 boulevard de la Trémouille, une étude sur des éclairages LED au 16 boulevard de la Trémouille et l'installation d'un parc à vélos supplémentaire.

FINALISER LE BÂTIMENT VIOTTE

La crise sanitaire ayant suspendu les travaux, l'échéancier de paiement du bâtiment de Viotte à Besançon est à nouveau décalé. Selon le calendrier transmis par la société d'économie mixte Sedia, la livraison du bâtiment est envisagée au cours du deuxième trimestre 2023. La Région continuera de payer en parallèle les loyers de La City et Lafayette. Toutefois, une négociation est conduite sur le bâtiment Lafayette avec Sedia. Des pénalités sont à envisager pour les retards de l'opération.

SYSTÈMES D'INFORMATION

2023 sera la première année de mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) 2023-2025. Ce SDSI, le premier de la Région Bourgogne-Franche-Comté, comporte dans sa version initiale 93 projets, regroupés en 18 programmes, dont 23 projets transversaux. Il intègre les 44 projets qui sont d'ores et déjà en cours, ainsi que les projets issus de la politique de sécurité des systèmes d'information, afin de disposer d'une gouvernance unifiée.

Les projets à poursuivre en 2023 seront structurants pour les usagers externes et internes :

- déploiement généralisé de la signature électronique,
- mise en production d'EuroPAC pour le Feader,
- mise en production d'AIR (remplacement d'OLGA pour la gestion des Aides régionales),
- développement d'ONDE (Outil Numérique pour le Développement Economique),
- mise en conformité RGAA (Règlement Général d'Amélioration de l'Accessibilité),
- refonte de la gestion des transports scolaires,
- élévation de notre niveau de sécurité.

Par ailleurs, de nouveaux projets émergeront en 2023 comme :

- la valorisation et l'ouverture des données,
- la dématérialisation du dossier agent,
- l'évolution du site internet institutionnel et de la plate-forme participative,
- la cartographie des lycées, l'harmonisation des plans sur une nouvelle plate-forme.



BUDGET 2023
12,54 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

LES PROJETS REGROUPENT CINQ AXES STRATÉGIQUES :

- La simplification et l'innovation pour plus d'efficacité interne
- Des services numériques renouvelés dans un cadre de confiance pour les usagers
- La Région, plateforme de l'écosystème régional
- La donnée, un axe de transformation des usages et des services offerts par la Région
- La performance et la sécurité du système d'information régional

ASSEMBLÉE, DOCUMENTATION, COURRIER

En 2023, la Région poursuit ses activités relatives à l'organisation des assemblées, de la documentation et du courrier en s'adaptant aux évolutions nombreuses et diverses : bases légales, modalités d'organisation du travail, adaptation ou renouvellement des applications métier, etc. Dans le cadre de la sécurisation des actes des assemblées délibérantes, un processus de prévention des conflits d'intérêt à destination des élus sera mis en œuvre au cours du premier semestre 2023. Une modification du règlement intérieur est également prévue, intégrant l'évolution des bases légales et permettant, si nécessaire, de recourir à la visioconférence.

BUDGET 2023
5,74 M€

LES PRIORITÉS POUR 2023

POURSUIVRE LES DÉMARCHES DE DÉMATÉRIALISATION

Les priorités du courrier et de la documentation seront de poursuivre les changements initiés en matière de dématérialisation. Un travail spécifique sera engagé en vue de permettre l'exercice des missions du courrier en télétravail.

LANCER UN NOUVEAU PORTAIL DOCUMENTAIRE

Pour la documentation, 2023 sera l'année du lancement du nouveau portail documentaire afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs. Cet outil permettra une meilleure diffusion de l'information.

ACHATS

En 2023, la Région va engager les nouveaux projets inscrits au schéma de promotion des achats responsables, diffuser la charte de déontologie de l'achat public et, enfin, renforcer la structuration de l'organisation de ses achats. Elle s'est dotée, à cet effet, d'un budget axé sur l'acquisition d'outils de sourcing, de suivi de la santé financière des entreprises et de suivi de la programmation des achats.

BUDGET 2023
0,89 M€

— LES PRIORITÉS POUR 2023 —

FAVORISER LA RELOCALISATION ALIMENTAIRE

La Région va s'appuyer sur la centrale d'achat régionale afin de proposer aux lycées des offres de produits alimentaires, locaux et bio, dans un cadre juridique sécurisé.

RENFORCER LA DYNAMIQUE ACHAT

La Région entend renforcer cette dynamique de deux manières : par la promotion de la charte de déontologie des achats publics auprès des acheteurs régionaux et par la mise en place de modes opératoires précisant les rôles de chacun entre les directions opérationnelles et les acheteurs et l'animation d'ateliers en vue de publier des guides sur la rédaction des critères d'attribution en lien avec les rapports d'analyse des offres.

AFFAIRES JURIDIQUES ET ARCHIVES

L'action menée au sein de la collectivité sur le plan des affaires juridiques et des archives est essentiellement consacrée aux honoraires et prestations de services.

BUDGET 2023
0,17 M€

— LES PRIORITÉS POUR 2023

- **Défendre les intérêts de la collectivité :** mémoires, consultations juridiques, rédaction de plaidoiries.
- **Garantir l'optimisation juridique de l'action régionale :** être le garant d'une analyse juridique fiable et argumentée dans l'aide à la prise de décision pour les directions et les élus.
- **Pour l'archivage, assurer la poursuite de la conservation du patrimoine et de la mémoire de la collectivité.** L'archivage électronique est essentiel pour faire face aux risques juridiques, administratifs et financiers et de perte d'informations engendrés par une mauvaise conservation de l'information sous format numérique.



© David Cesbron

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) appréhende les grandes questions relatives au développement de la région. Ses réflexions s'appuient sur l'expertise de ses membres et celle des acteurs régionaux concernés par le sujet. Le secrétariat général a pour mission d'assurer un service de qualité aux 110 conseillers du CESER nommés en janvier 2018 pour six ans.

BUDGET 2023 1,44 M€

En 2022, 28 avis du CESER ont été formulés sur des rapports du conseil régional, trois autosaisines ont été adoptées :

- « Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté »
- « Transition, transformation, mutation : comment maintenir et développer l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté ? »
- « Prendre la mesure de la proximité de la Suisse - Une question régionale »

En 2023, le CESER finalisera sa réponse à la saisine de la Présidente concernant l'orientation des jeunes (saisine du 20 juin 2022). Il poursuivra le travail de hiérarchisation et de structuration de son fond de pensée et le suivi de la prise en compte de ses préconisations menées avec le conseil régional. 2023 étant la dernière année de l'actuelle mandature, le CESER s'attachera, d'une part, à valoriser l'ensemble de sa production, notamment dans sa démarche hors les murs auprès des acteurs de la région et, d'autre part, à préparer le renouvellement de l'assemblée de janvier 2024.

4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon CEDEX
Tél. 0 970 289 000

bourgognefranchecomte.fr     



Ma Région | avancer, partager